



Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier
Siret 80470054000029 – Ape 9001Z
Organisme de formation : 76 34 09052 34

CIV 1 – CHANTS IMPROVISÉS ET VOIX SPONTANÉE

Formation certifiante

PUBLIC

Tout professionnel que la voix interpelle (conteur, acteur, conférencier, chanteur, orthophoniste,...) avec une première approche musicale ou vocale.

Nous prendrons appui sur les acquis et le vécu de la personne pour progresser dans le sillon de la voix.

OBJECTIFS

- ✓ Approfondir ou découvrir toutes les composantes du monde vocal.
- ✓ Découvrir les pratiques et les types d'expressions que véhiculent la voix et le chant.
- ✓ Percevoir les liens internes qui peuvent amener à une voix spontanée, à un chant improvisé, à une créativité qui se nourrit d'un instant vocal plus conscient.
- ✓ Passerelle d'accès à la formation d' « Animateur en Chants Improvisés et Voix spontanée » (FCVI)

INTERVENANT : Bernard GARAT

LIEU DE FORMATION : Montpellier

COÛT

Tarif référentiel - prise en charge par l'employeur : 3050 euros TTC

Tarif préférentiel - prise en charge personnelle : 1850 euros TTC

CONTENU

Dimension corporelle : Ancrage - Détente - Alternance Inspir- Expir

Mouvement ou posture en lien avec le geste vocal

Rythmes : onomatopées, pulse, formule rythmique, polyrythmie

Harmonie: Voyelles, Timbre, Unisson, Accords

Langage : Phonèmes, Langue imaginaire et langue maternelle, Sens du son, phrasé parlé, phrasé mélodique.

DEROULE DE FORMATION

1 année (scolaire) d'octobre 2018 à juin 2019

182 heures de formation :

155 heures de formation en présentiel

22 heures de formation en webinaire

soit

- 18 journées de travail théorico-pratiques à raison de deux jours par mois.
- 1 semaine de stage en résidentiel (5 jours), normalement en début été.
- 1 rencontre mensuelle en webinaire, ce qui est facilitateur pour les stagiaires dont le domicile est éloigné.

La fin de la Formation certifiante, effectuée lors du dernier week-end de bilan, est sanctionnée par une évaluation.

Si les résultats à l'évaluation le permettent, il est possible d'accéder au module FCVI l'année suivante, afin d'obtenir la certification d' « Animateur en Chants Improvisés et Voix spontanée » pour ceux dont le projet professionnel est orienté vers cette voie.